

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 AVRIL 2019

L'An deux mil dix neuf, le premier avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

# Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 15/18 jusqu'à la délibération n°9, 16/18 à partir de la délibération n°10

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX (arrivée à la délibération n°10), Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENDEAU.

Etaient absents: 2/18

Chloé MERLET, absente excusée

Frédérique VOINEAU-ORGERIT a donné pouvoir à Audrey MARIONNEAU

Secrétaire de séance :

Alain GUEDON a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Ajout d'un point : prolongation contrat de location APSH jusqu'au 05/04/2019

#### Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 18 Février 2019.

Madame La Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du 18 Février 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'approuver ledit compte rendu du Conseil Municipal

#### 1. DEL. 01.04.2019 Bâtiments communaux

Prolongation du contrat de location du 1er au 05 avril 2019

Madame La Maire propose de prolonger le contrat de location au gite communal avec l'apsh pour le dispositif hivernal pour la période allant du 1er au 5 avril 2019 inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De prolonger la location du 1<sup>er</sup> au 05 avril 2019 inclus;
- D'autoriser Madame La Maire à signer tout document correspondant

- Décision du Maire sur délégation : DIA 26 rue de la métairie
  - 2. DEL. 01.04.2019 Finances communales
  - BUDGET COMMUNE PRINCIPAL
     Adoption du compte administratif 2018

#### PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2018. Le compte administratif de l'exercice 2018 « Budget Commune » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2018 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2018					
Section	Fonctionnement	Investissement			
Dépenses	1 097 311.23 €	811 152.03 €			
Recettes	1 456 086.21 €	1 602 335.29 €			
Excédent de clôture	358 774.98 €	791 183.26 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

#### 3. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
 Adoption du compte de gestion 2018

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2018 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### 4. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
 Affectation des résultats de l'exercice 2018

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018, constatant un résultat cumulé de 1 149 958.24 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL		AFFECTATION DES RESULTATS		
2018		AFFECTATION 2019		
	RESULTAT 2018	Compte	Somme	
Section de fonctionnement	358 774.98 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	358 774.98 €	

Section	791 183.26 €	001 Résultat d'investissement	791 183.26 €
d'investissement	737 703.20 0	oor nesaltat a investissement	731 103.20 €

d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

## 5. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
 Adoption du Budget primitif 2019

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2018.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, 1 contre (Bernard ALINCANT), 0 Abstention:

d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2019 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2019					
Section	Fonctionnement	Investissement			
Dépenses	1 443 260.00 €	2 268 840.87 €			
Recettes	1 443 260.00 €	2 268 840.87 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

- 6. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET ASSAINISSEMENT
   Adoption du compte administratif 2018

## PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal. Madame La Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2018. Le compte administratif de l'exercice 2018 « Budget Assainissement» établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'adopter le Compte Administratif « Assainissement» de l'exercice 2018 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2018					
Section	Exploitation	Investissement			
Dépenses	38 888.71 €	276 259.34 €			
Recettes	72 036.37 €	419 792.86 €			
Excédent de clôture	33 147.66 €	143 533.52 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

## 7. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET ASSAINISSEMENT
 Adoption du compte de gestion 2018

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2018 pour le budget Assainissement et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour Le budget Assainissement.
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### 8. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET ASSAINISSEMENT
 Affectation des résultats de l'exercice 2018

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 pour le « Budget Assainissement», statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'affecter le résultat cumulé de 176 681.18 € pour le financement de la section d'investissement ventilé comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018	AFFECTATION DES RESULTATS			
		AFFECTATION 201	9	
	RESULTAT 2018	Compte	Somme	
Section d'exploitation	33 147.66 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	33 147.66 €	
Section d'investissement	143 533.52 €	001 Résultat d'investissement	143 533.52 €	

d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### 9. DEL. 01.04.2019 Finances communales

 BUDGET ASSAINISSEMENT Adoption du Budget 2019

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Assainissement» pour 2019.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'adopter le Budget Assainissement pour 2019 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019					
Section	Exploitation	Investissement			
Dépenses	75 000 €	368 181.18 €			
Recettes	75 000 €	368 181.18 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

20h35 : Arrivée de Jean-François HAURAIX.

#### 10. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET GITES
 Adoption du compte administratif 2018

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal. Madame La Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2018. Le compte administratif de l'exercice 2018 « Budget GITES » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2018 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2018					
Section	Fonctionnement	Investissement			
Dépenses	6 747.32 €	1 946.54 €			
Recettes	21 461.54 €	13 731.87 €			
Excédent de clôture	14 714.22 €	11 785.33 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

# PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

#### 11. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET GITES
 Adoption du compte de gestion 2018

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2018 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### 12. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET GITES
 Affectation des résultats de l'exercice 2018

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018, constatant un résultat cumulé de 26 499.55 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES	AFFECTATION DES RESULTATS			
2018	5-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	AFFECTATION 201	19	
	RESULTAT 2018	Compte	Somme	
Section de fonctionnement	14 714.22 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	7 714.22 €	
		002 Résultat de fonctionnement	7 000.00 €	
Section d'investissement	11 785.33 €	001 Résultat d'investissement	11 785.33 €	

d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

#### 13. DEL. 01.04.2019 Finances communales

BUDGET GITES
 Adoption du Budget primitif 2019

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2019. Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2019 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2019					
Section	Fonctionnement	Investissement			
Dépenses	27 000.00 €	21 599.55 €			
Recettes	27 000.00 €	21 599.55 €			

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, précise qu'en 2019, il y aura lieu d'ouvrir deux budgets annexes pour la place des meuniers et le lotissement la Garenne.

#### 14. DEL. 01.04.2019 Finances communales

FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Madame La Maire rappelle l'évolution des taux des contributions directes locales depuis 2012 :

	2012 (+0.5%)	2013 (+0.5%)	2014 – 2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	26.26	26.39	26.39	26.39	23,18%	23,18%
Taxe foncier bâti	11.90	11.96	11.96	11.96	10,65%	10,65%

Taxe foncier non bâti	38.71	38.90	38.90	38.90	34,16%	34,16%
CFE	23.13	23.25	23.25	FPU	FPU	FPU

Vu les notifications de l'Etat 1259 pour les produits attendus issus des taxes locales ;

Vu l'avis de la Commission Finances,

Compte tenu des projets d'investissements, Madame La Maire propose d'augmenter les taux de chaque taxe locale de 0.5 % représentant une augmentation du produit fiscal attendu de + 3206€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

<u>Au 1<sup>er</sup> tour</u>: **8 voix pour** (Anne-Lise BRUNET, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Marc HILLAIRET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU) –

**7 voix contre** (Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Audrey MARIONNEAU) –

2 abstentions (Stéphanie SCHIEL et Frédérique VOINEAU-ORGERIT)

<u>Au 2ème tour</u>: **8 voix pour** (Anne-Lise BRUNET, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Marc HILLAIRET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU) –

**8 voix contre** (Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Audrey MARIONNEAU Stéphanie SCHIEL) –

1 abstention (Frédérique VOINEAU-ORGERIT)

Selon l'article L 2121-20, al. 2 du CGCT : En cas de partage des voix, la voix du Maire est prépondérante.

D'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :

TAUX DES TAXES LOCALES	2019
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâtie	10.70 %
Taxe foncière non bâtie	34.33 %

 D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tous documents concernant cette affaire;

#### 15. DEL. 01.04.2019 Finances communales

 Convention Vendée eau pour la facturation redevance assainissement et modalités de facturation Madame La Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec Vendée eau pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

Cette convention a pris fin le 31.12.2018 et doit être passée d'une part entre, Vendée eau et VEOLIA son délégataire eau potable, et d'autre part la Commune et la SAUR, son délégataire assainissement collectif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- D'approuver la convention avec Vendée eau pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.
- De prévoir les modalités de facturation suivantes :
  - choix du volume annuel correspondant au plus grand des volumes
  - Pas d'application du dispositif complémentaire tarif fuite en dehors de la loi Warsmann
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

# 16. DEL. 01.04.2019 Finances communales

Devis gites volets roulants et ouvertures

Madame La Maire présente au Conseil Municipal les devis de remplacement des volets battants par des volets PVC aux gites communaux

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- Emet un avis favorable au devis de la SARL Damien MICHENAUD pour un montant total de 13 985.02 € HT soit 16 782.02 € TTC
- Autorise Madame La Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 17. DEL. 01.04.2019 Aménagement du bourg

 Travaux d'aménagement du centre bourg – Secteurs Eglise, Pole Culturel, Ecoles, Rues de la Rivière et des Lauriers : Attribution du marché et autorisation de signer le marché

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement du centre bourg – Secteurs Eglise, Pole Culturel, Ecoles, Rues de la Rivière et des Lauriers a fait l'objet d'une publication sur la plateforme dématérialisée « marché sécurisés » et sur les journaux d'annonces légales : Ouest-France 85 et journal des Sables

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres. La commission d'appel d'offres, réunie le 01 Avril 2019, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

## - Valeur technique 60 %:

- Moyens matériels et personnels dédiés au chantier : 20 points
- Pertinence des références détaillées d'opérations similaires : 25 points
- Qualité et provenance précise des fournitures : 25 points
- Déroulement, organisation et modes opératoires : 30 points

#### - Prix: 40%

, d'attribuer le lot unique comme suit :

Dénomination de l'Entreprise retenue : COLAS

Montant de l'offre retenue (€ H.T.) : 456 789.40 € HT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission D'appel d'offres et délibéré, décide à 16 voix pour, 1 voix contre (Bernard ALINCANT), 0 Abstention :

D'attribuer le lot comme suit à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

Dénomination de l'Entreprise retenue : COLAS

Montant de l'offre retenue (€ H.T.) : 456 789.40 € HT

- D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché correspondant,
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

# 18. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

Droit de préemption urbain – 163 rue du moulin

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Non Bâti	AC	163	147 m²	Ub	163 rue du moulin

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ces biens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

# 19. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

Actualisation acquisition terrain Madame Chusseau

Madame La Maire rappelle la délibération du 19.02.2018 relative à l'acquisition de la parcelle section B 374 située aux Luctières et appartenant à Mme CHUSSEAU Michelle et précise qu'un décalage de contenance après bornage porte la contenance de la parcelle AD 177 (ancienne B 374) à 4306 m² au lieu de 3765 m².

Elle présente la promesse de vente établie le 14.03.2019 par la propriétaire pour un prix de 17 224 € Net vendeur, soit 4 € du mètre carré conformément à l'avis des domaines en date du 09 décembre 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De faire l'acquisition de la propriété cadastrée sous le numéro AD 177 d'une contenance de 43a 06ca appartenant à Madame CHUSSEAU Michelle, pour le prix de 17224 € Net vendeur ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice 2019 ;
- D'autoriser Madame Martine DURAND, Maire et Marc HILLAIRET, adjoint, en cas d'empêchement de Madame La Maire, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

# 20. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

La Dorinière

Madame La Maire rappelle la délibération du 09.07.2018 par laquelle le Conseil Municipal acceptait la prise en charge de 50 % des frais notariés pour l'acquisition par Madame BOCQUIER de la parcelle D1213 d'une superficie de 20 m².

Cependant le prix de vente étant inférieur à la moitié des frais notariés, la Commune ne peut pas vendre à perte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire le point sur cette question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De ne pas prendre en charge une partie des frais notariés ;
- D'autoriser Madame Martine DURAND, Maire et Marc HILLAIRET, adjoint, en cas d'empêchement de Madame La Maire, à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

# **Questions diverses**

- Organisation des élections
- Organisation de l'iron man
- Calendrier des réunions

Séance levée à 21h30.

Madame La Maire,

Martine DURAND.

#### LISTE DES DELIBERATIONS DU 01.04.2019

# 1. DEL. 01.04.2019 Bâtiments communaux

Prolongation du contrat de location du 1er au 05 avril 2019

- 2. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET COMMUNE PRINCIPAL
   Adoption du compte administratif 2018
- 3. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET COMMUNE PRINCIPAL
   Adoption du compte de gestion 2018
- 4. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET COMMUNE PRINCIPAL
   Affectation des résultats de l'exercice 2018
- 5. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET COMMUNE PRINCIPAL
   Adoption du Budget primitif 2019
- 6. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET ASSAINISSEMENT
   Adoption du compte administratif 2018
- 7. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET ASSAINISSEMENT
   Adoption du compte de gestion 2018
- 8. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET ASSAINISSEMENT
   Affectation des résultats de l'exercice 2018
- 9. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET ASSAINISSEMENT Adoption du Budget 2019
- 10. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET GITES
   Adoption du compte administratif 2018
- 11. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET GITES
   Adoption du compte de gestion 2018
- 12. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET GITES
   Affectation des résultats de l'exercice 2018
- 13. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- BUDGET GITES
   Adoption du Budget primitif 2019
- 14. DEL. 01.04.2019 Finances communales
- FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019

#### 15. DEL. 01.04.2019 Finances communales

 Convention Vendée eau pour la facturation redevance assainissement et modalités de facturation

#### 16. DEL. 01.04.2019 Finances communales

Devis gites volets roulants et ouvertures

# 17. DEL. 01.04.2019 Aménagement du bourg

 Travaux d'aménagement du centre bourg – Secteurs Eglise, Pole Culturel, Ecoles, Rues de la Rivière et des Lauriers : Attribution du marché et autorisation de signer le marché

## 18. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

■ Droit de préemption urbain – 163 rue du moulin

## 19. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

Actualisation acquisition terrain Madame Chusseau

#### 20. DEL. 01.04.2019 Urbanisme Assainissement

La Dorinière

# Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	Absente excusée
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	Absente excusée